

Guy JOUSSAIN  
Commissaire enquêteur

## ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE PREALABLE

- à la DUP du projet d'aménagement de sécurité de la RD 704 au sud du VIGEN,
- à la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation de l'opération,
- à la mise en compatibilité du PLU de la commune du Vigen,
- au classement & déclassement de voirie

\*\*\*\*\*

Maître d'ouvrage: Conseil départemental de la Haute-vienne

## **PROCES VERBAL DE SYNTHESE**

Remise commentée en date du 07/10/2022

L'objet du présent document est de permettre au responsable du projet d'avoir une connaissance aussi complète que possible des préoccupations ou suggestions exprimées par le public ayant participé à l'enquête.

Références réglementaires: art. R123-18 du Code de l'environnement

Présents à la réunion:

- M. Francis BUGE -Directeur général adjoint, Solidarités territoriales, CD 87,
- M. Christophe MATHOU -Directeur du pôle déplacements, CD 87
- Mme Aline MADER -Sous-direction Ingénierie routière, CD 87,
- M. Guy JOUSSAIN, commissaire enquêteur.

Contexte de la réunion:

Vendredi 07/10/2022 à partir de 14h00, au CD 87, 11 rue François Chénieux Limoges.

### **1°) Déroulement de l'enquête publique:**

Ayant clôturé l'enquête publique le vendredi 30 septembre 2022, je suis en mesure d'attester ce jour:

- qu'elle s'est déroulée conformément aux dispositions prévues par l'arrêté de Mme la Préfète de la Haute-Vienne en date du 28 juillet 2022, modifié le 17 août 2022.
- que j'ai assuré 5 permanences de 3h en mairie du VIGEN (siège de l'enquête), telles que prévues dans l'arrêté,
- que l'enquête s'est déroulée en toute sérénité et qu'aucun incident n'est à déplorer.

### **2°) Bilan de la participation du public:**

Au total, j'ai enregistré 62 contributions qui ont été formulées ainsi

- 29 entretiens lors des permanences (notés de P1/01 à P5/29), 44 personnes rencontrées,
- 29 courriers intégrés au registre (notés C1 à C29),
- 1 dossier déposé par l'Association « La voix de la Route 704 »,
- 8 courriels reçus via la messagerie de la préfecture dédiée à l'enquête (notés @1 à @8),
- 7 inscriptions sur registre, hors permanences (notées R1 à R7),

Le CE a communiqué au CD 87 les versions numérisées des courriels, des courriers et des inscriptions /registre.

Le CE a procédé à leur dépouillement, par ordre d'enregistrement (de 1 à 62) et en renseignant de façon la plus exhaustive possible la colonne "Objet de la contribution".

➡ Documents en réf.: "Fichier d'enregistrement des contributions"

### 3°) Traitement par thèmes des contributions consignées:

Face à ce nombre important d'observations toutes défavorables, je me suis attaché à les regrouper par thème par renseignement du tableau de répartition des occurrences (items)

➔ Documents en réf.: "Tableau occurrences.xls"

Ainsi, 6 thèmes ont été recensés pour la totalité des contributions

THEMES	V° des items Tableau récap.	ITEMS (OCCURRENCES)	% Réurrence pour l'ensemble des contributions 276 récurrences	% de répartition par thèmes
<b>A) APPRECIATION DE L'EP &amp; DU DOSSIER</b>	1	Procédure inutile, l'arrêté de DUP ayant été déjà annulé 2 fois. Contestation de l'UP	8%	6%
	2	EP en période estivale => Publicité et information insuffisantes. Demande de prolongement de l'EP	3%	
	3	Remise en cause des études techniques et/ou environnementales. Demande de documents complémentaires	3%	
	4	Absence de concertation amont Pas de consultation du public lors de la demande /exploitation du méthaniseur.	8%	
	5	EP déconnectée des demandes de défrichage & de dérogation /destruction d'espèces protégées ; Loi sur l'Eau. Nécessité de remembrement	3%	
<b>B) CRITERES ENVIRONNEMENTAUX</b>	6	Avis Ae & Mémoire en réponse.	3%	18%
	7	Nuisances sonores & qualité de l'air	10%	
	8	Dégradation du paysage. Nuisances visuelles	13%	
	9	Risques /Faune, Flore & continuités écologiques. Espaces naturels sacrifiés.	24%	
	10	Artificialisation des sols. Gestion des eaux pluviales. Zones humides & réseau hydrographique, sources.	31%	
<b>C) IMPACTS en PHASE TRAVAUX</b>	11	Déviations & circulation en alternance, bouchons aux feux, flux [VL & PL] reporté sur VC. Maintien des accès. Risques d'effondrement de l'aqueduc sous RD 704 (/sources alimentant Le Puy Mathieu).	15%	12%
	12	Quid des réseaux récemment enterrés: conduite de gaz depuis le méthaniseur? fibre? Autres réseaux?	10%	
	13	Déboisement, défrichage Destruction des haies. Compensations non précisées	29%	
<b>D) DANGERS &amp; RISQUES</b>	14	Remise en cause de l'accidentologie & de l'intérêt du projet. Accès aux propriétés.	34%	35%
	15	Projet non pertinent, paradoxal (à l'encontre du but recherché): Augmentation des risques d'accident: -conception des 2 carrefours avec concentration des flux, bouchons aux heures d'embauche au niveau des accès, prises de risques pour s'intégrer dans le trafic & rattraper ensuite le temps perdu. -pente (hiver) -Une seule voie descendante, avec véhicules prioritaires & circulation de cyclistes sans site propre. -Augmentation de la circulation sur les nouvelles routes mais aussi sur des VC inadaptées. -Limitations de vitesse non adaptées	56%	
	16	-Circulation d'engins agricoles & de PL sur VC inadaptées. Impact tout particulier: cas de l'exploitation du méthaniseur, non étudié dans le dossier /intrants de différentes origine (fumiers, lisiers & fientes, résidus de culture (maïs), déchets & bio déchets des collectivités) + nuisances olfactives associées. /Epanchage de valorisation des digestats. -Risques lors des croisements (VL, cars scolaires). -Dégradations de chaussée & impact sur le budget communal & communautaire. -Circulation réservée au niveau du passage agricole => coût d'une dépense /intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général.	24%	

	17	-Contre-projet partiel ou global: basé sur le principe d'un échangeur unique situé en partie centrale du projet avec utilisation du passage en ouvrage //l'ensemble des utilisateurs. -Aménagements mineurs /carrefours Nord & Sud. Voies nouvelles inutiles. 2 radars #vitesse.	42%	
<b>E) CRITERES SOCIO- ECONOMIQUES</b>	18	Diminution des surfaces agricoles & forestières: Impact sur les exploitations, accès & morcellement, abreuvement.	18%	<b>20%</b>
	19	Dépréciations immobilières & foncières Demandes de dédommagements, compensations	5%	
	20	Pas d'impact économique pour la commune. Baisse de l'attractivité du Vigen	3%	
	21	Coût faramineux, sans adéquation avec les besoins de la population locale. L'argent public devrait être mieux utilisé /solutions moins onéreuses. Aménagements de voies de mobilité douce tout aussi nécessaires sur la commune. Exigence de sobriété.	48%	
	22	Projet imposé à la population. Favoritisme. Pas de prise en compte de l'intérêt général. Passage en force de projets obsolètes	15%	
<b>F) CONTEXTE DEBAT NATIONAL sur L'ENERGIE &amp; le CLIMAT</b>	23	Augmentation de vitesse =>Gaspillage d'énergie non durable + GES, pour gain de temps discutable.	19%	<b>9%</b>
	24	Déplacements & transports: Privilégier des solutions collectives, raisonnables & durables, moins consommatrices d'espaces	21%	

La répartition des 276 récurrences par thème met en évidence les principaux sujets de préoccupation du public (% en rouge dans le tableau ci-dessus)

#### 4°) Pondération des contributions consignées:

Chacune des contributions a été pondérée suivant 3 critères:

- **A:** Contribution majeure, très argumentée, avec éventuellement un contre-projet; déposée par riverain ou exploitant impacté /**Aire d'Etude immédiate & rapprochée**) ou par Association.  
Les contributions déposées par élu(s) ou par PPA, sont également classées en A.
- **B:** Contribution importante, avec au moins un argument détaillé ou **Aire d'étude élargie**.
- **C:** Contribution sans argumentation détaillée par rapport au projet ou **au-delà de l'Aire d'étude élargie**.

#### 5°) Origine des contributions:

Propriétaires & exploitants impactés	40%
AE rapprochée	16%
AE élargie	19%
Hors AE élargie	25%

Ainsi, 75% des observations émanent de contributeurs locaux, directement concernés par le projet.

#### 6°) Visite des sites par le CE:

- 23/08/2022: vérification de l'affichage sur les sites du projet, en compagnie de Mme MADER.

En application des dispositions de l'art. R123-16 du Code de l'environnement:

- 30/09/2022, matin: Visite avec Mme Olga RADWANSKI -Pdte de l'Association « La voix de la Route 704 » & M. Jean-Paul DARTHOUT -membre, à leur demande.
- 06/10/2022: Visite avec M. BONNET Jean-Luc -Maire du VIGEN & M. AUFORT-Adjoint Voirie, à la demande du CE.

**6°) Eléments en réponse attendus:**

Le maître d'ouvrage devra apporter une réponse argumentée pour chacun des items répertoriés et regroupés par thème.

Dans ce cadre, suite au traitement de l'ensemble des contributions, le CE a mis en évidence la présentation d'un véritable contre-projet émanant de l'Association « La Voix de la Route 704 » (cf, contribution 47, avec 19 occurrences développées /24), repris en totalité ou en partie par un grand nombre de contributeurs.

↳ **Le mémoire en réponse devra répondre de façon exhaustive et en priorité à cette contribution majeure; de même que pour l'ensemble des riverains impactés (propriétaires ou exploitants).**

**7°) Enquête parcellaire:**

Le CE a bien reçu le tableau relatif aux LRAR.

Le maître d'ouvrage devra apporter une réponse aux observations des contributeurs impactés par le projet N<sup>os</sup>[2, 3, 14, 18, 29, 32, 34, 45, 53, 55, 56, 61, 62]

↳ Le mémoire en réponse au présent PV devra parvenir au CE sous 15 jours.

*P.J.: Pour faire suite à la demande de M. Bernard DUFOUR, le CE remet au maître d'ouvrage le plan original de l'aqueduc de Puy Mathieu et ce, à titre de porter à connaissance (cf. ses contributions N<sup>os</sup> 1, 28, 61 & 62)*

Le 7 octobre 2022

/Le CD 87

Le Directeur du pôle déplacements,

Christophe MATHOU

Le Commissaire enquêteur  
Guy JOUSSAIN

